

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 01/07/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 01/07/21
Affichage le : 16/07/21
Transmission préfecture le : 15/07/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210713-lmc1123902-DE-1-1
Du : 15/07/21
Délibération exécutoire le : 16/07/21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du mardi 13 juillet 2021

POLITIQUE C04 SPORT

**DISPOSITIF SPORT COMMUNES - CARRIERES-SOUS-POISSY - AVENANT
POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU GYMNASSE PROVENCE (246 981 €)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-CD-3-5094.1 en date du 19 juin 2015 adoptant les dispositifs sportifs du Département en faveur des collectivités locales et des associations yvelinoises,

Vu la délibération du de la Commission permanente n°2019-CP-6927.1 en date du 27 septembre 2019 décidant d'attribuer une subvention d'investissement de 300 000 € à la Commune de Carrières-sous-Poissy pour l'extension du gymnase Provence,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu le contrat conclu entre le Département des Yvelines et la Commune de Carrières-sous-Poissy le 4 mars 2020,

Vu la demande présentée par la Commune de Carrières-sous-Poissy,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant la fermeture du gymnase Provence pour des raisons de sécurité,

Considérant la légitimité de privilégier une réhabilitation, plutôt qu'une extension du gymnase Provence, pour permettre aux associations locales et établissements scolaires de pratiquer leurs activités sportives,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la modification du programme de la Commune de Carrières-sous-Poissy conformément à l'article 6 de la convention de réalisation et de mise à disposition d'équipement sportifs communaux ou intercommunaux conclue entre cette dernière et le Département.

Approuve les termes de l'avenant n°1 joint en annexe à la présente délibération, modifiant ladite convention.

Précise que le montant de l'aide accordée par le Département est désormais de 246 981 € (deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros) au lieu de 300 000 € du fait de la diminution du coût du projet global de la Commune de Carrières-sous-Poissy d'un montant de 823 270 € HT.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Dit que les crédits seront imputés au chapitre 204 article 204142 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du mardi 13 juillet 2021

DISPOSITIF SPORT COMMUNES - CARRIERES-SOUS-POISSY - AVENANT POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU GYMNASSE PROVENCE (246 981 €)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Geoffroy BAX de KEATING

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (3) : Philippe Benassaya à Sonia Brau, Ingrid Coutant à Pierre Fond, Alexandra Rosetti à Grégory Garestier.